



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 33052

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème récurrent du poids des cartables de nos collégiens. Dans sa circulaire n° 2008-002 du 11 janvier 2008, il indiquait qu'il s'agissait d'une question de santé publique et c'est vrai. Il s'avère que nombreux sont les établissements scolaires à n'avoir pas pu tenir compte des avis et des conseils pourtant judicieux contenus dans cette circulaire. Les premières réunions parents/professeurs de la rentrée 2008 viennent d'avoir lieu. Le problème a, de nouveau, été soulevé et s'est heurté à des réactions de fatalisme chez certains enseignants. Or le problème est ancien. Il est temps de se donner les moyens de le régler. Un enfant de onze ans ne peut décemment pas porter cinq jours par semaine un cartable de 10,6 kg ! Des solutions existent, en attendant la généralisation de l'informatique dans nos établissements ; les maisons d'édition de manuels scolaires pourraient s'engager, par exemple, à partager les programmes scolaires de chaque matière en plusieurs volumes qui seraient distribués à mesure de l'avancement par les professeurs. La préférence pourrait être donnée aux maisons d'édition qui accepteraient de se plier à cette exigence. De la même manière, les chefs d'établissements, avant chaque rentrée, pourraient convoquer leurs enseignants afin de faire le point et coordonner leurs demandes en fournitures. Ainsi confronté, le corps enseignant pourrait prendre la pleine mesure des conséquences de ses demandes sur le poids des cartables. Les fabricants de fournitures scolaires pourraient également être sensibilisés et produire des fournitures dans des matériaux légers mais solides, sans qu'il y ait d'incidence sur les prix. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre, afin de régler, une fois pour toutes, ce problème et lui éviter de redevenir d'actualité à la rentrée 2009.

Texte de la réponse

La circulaire relative au « Poids du cartable » n° 2008-002 du 11 janvier 2008 a été publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 17 janvier 2008. Ce texte s'appuie sur une action en deux temps. Une réflexion immédiate à tout d'abord été demandée aux établissements pour trouver des solutions concrètes et réalistes à la question du poids du cartable et des fournitures scolaires. Cette réflexion s'est organisée afin de permettre : d'agir sur l'organisation de la journée de l'élève : désignation si possible d'une salle de référence, équilibrage des emplois du temps pour les plus jeunes, mise en place éventuelle de casiers fermés ; d'impliquer les enseignants en leur demandant de limiter le nombre de fournitures, de supprimer le recours aux classeurs rigides, de préciser à chaque cours le matériel nécessaire ; d'informer les parents et de les alerter sur leur rôle dans la préparation du cartable de leur enfant. Simultanément, une démarche concertée a été entreprise avec la grande distribution et les éditeurs. De nouveaux supports sont expérimentés : tableaux blancs interactifs, utilisation du numérique... Une brochure « d'éducation aux bonnes postures » va par ailleurs être prochainement mise en ligne sur le site www.eduscol.education.fr.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33052

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8938

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9965